

Comptabilité - Exercice 1994 - Financement au Budget Supplémentaire de diverses opérations d'investissement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à inscrire, dès à présent, au Budget Supplémentaire de l'exercice, une somme de 18 MF correspondant à des dépenses d'investissement qui compléteront les dotations prévues a budget primitif de 1994 qui vient d'être voté, ou permettront de réaliser des opérations non financées dans le cadre de ce budget.

Cette procédure de financement est rendue possible en raison du solde positif dégagé au Compte Administratif de 1993. Le détail des crédits d'investissement à voter est récapitulé dans le tableau ci-après :

Imputation	Opération	Montant
910/130.92008.30000	Participation pour construction ligne ferroviaire Franois - St-Amour	2 700 000 F
914/130.93002.30000	Participation pour la construction de l'IRTS (ARTS)	300 000 F
911/136.94028.30200	Participation pour la construction de l'Institut de Productique	1 000 000 F
914/130.94028.30200	Aide à la Société DATC (IMBM) via SICOMI BATIFRANC - Subvention d'équipement	500 000 F
925.2/251.91024.30200	Aide à la Société MECA CONTROL via Sté CAPITAL Risques Franche-Comté - Avance remboursable	500 000 F
903.61/130.89056.33000	Participation pour chemin de ronde de la Citadelle	200 000 F
913/130.91039.30100	Participation à la création d'habitats spécifiques	250 000 F
913/130.93018.30100	Participation pour opération HLM rue Fabre	250 000 F
913/130.93024.30100	Participation pour opération HLM siège et logements à Planoise	550 000 F
914/130.93001.20300	Subvention d'équipement à l'Association «La Saint-Claude»	150 000 F
914/130.94001.20300	Subvention d'équipement à l'ASC Velotte	50 000 F
903.61/130.86021.33000	Participation aux travaux de couverture du Palais Granvelle	500 000 F
910/130.91038.30000	Participation au programme d'équipement de l'Université	220 000 F
901.11/233.86010.33000	Travaux tunnel sous la Citadelle	7 473 000 F
900.1/2150.93004.56000	Service Incendie - Echelle pivotante automatique	3 107 000 F
	TOTAL	18 000 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.